

La Constitution

moyens qui amèneront le Québec à faire partie de cet accord. Mon parti présentera des amendements pour améliorer le contenu de la résolution, mais l'absence du Québec touche le fondement même de la résolution. Sans parler pour le moment de la question de l'efficacité d'une résolution à laquelle le Québec ne participe pas, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que ce serait beaucoup mieux si le Québec en faisait lui aussi partie. Le gouvernement a adopté cette attitude en ce qui a trait aux nouveaux articles 39 et 58. J'ai exprimé cette opinion depuis que l'accord a été déposé à la Chambre. Nous devons tous travailler positivement pour que la Constitution réponde aux intérêts de toute la population du Canada.

[Traduction]

Le ministre de la Justice a parlé de la formule d'amendement. Je m'abstiendrai de tout commentaire sur les acrobaties méritoires qu'il a dû faire pour arriver à soutenir une formule d'amendement qu'il rejetait énergiquement il y a quelques mois à peine. Bien sûr, cette formule d'amendement a déjà été proposée à la Chambre. Exactement le 22 octobre de l'année dernière, j'ai proposé cette formule d'amendement qui permettrait de rapatrier la constitution. Passons sur le fait que certains souscrivent maintenant à ce qu'ils rejetaient naguère pour faire remarquer à quel point il est regrettable que les soi-disant experts constitutionnels aient fait si peu de cas d'une proposition formulée il y a déjà longtemps. Le gouvernement fédéral ayant désapprouvé la formule d'amendement dite de Vancouver, les éminents commentateurs ont réservé leur propre opinion quant aux mérites de cette formule.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si l'on avait étudié cette formule plus sérieusement il y a quelque temps, peut-être ses avantages seraient-ils apparus plus tôt que ce ne fut le cas. Je le signale parce qu'il existe un danger comparable, et c'est que des députés ou des Canadiens habituellement réfléchis, ou des commentateurs qui habituellement le sont eux aussi, puissent accepter aveuglément quelques-unes des autres hypothèses sur lesquelles se base le gouvernement pour exposer sa thèse. Il ne faut pas oublier que, dans le domaine constitutionnel, on a constamment démontré que le gouvernement s'inspirait de principes faux: le public l'a démontré, le Parlement l'a démontré, la Cour suprême du Canada l'a démontré, et les provinces l'ont démontré. Tout au moins faut-il examiner ces hypothèses soigneusement, d'autant plus que la constitution, l'unité et, peut-être, l'avenir du pays sont en jeu.

A mon avis, c'est une erreur au départ que de prétendre que toutes les initiatives que prendra le Parlement auront pour effet d'exposer les faiblesses de l'accord signé par les dix premiers ministres il y a deux semaines et de le faire échouer. Absolument rien n'indique que les provinces ou leurs premiers ministres pris séparément sont opposés à l'égalité des deux sexes, au concept des titres aboriginaux et à la possibilité d'offrir une juste compensation aux provinces à un point tel que les mesures prises par le Parlement dans des domaines relevant de sa compétence puissent inciter une province à se retirer.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En fait, beaucoup de députés et de Canadiens croient que le Parlement est là justement pour agir dans son champ de compétence. Nous sommes une assemblée délibérante et législative, non une machine à voter à la disposition du premier ministre du Canada ou de ceux des provinces. L'obligation d'agir est impérieuse dans les domaines où le Parlement est le gardien unique ou décisif des intérêts nationaux essentiels, comme la condition de nos populations autochtones ou l'unité de notre pays divisé.

Depuis des années mon parti et moi-même défendons l'idée d'un pays où les assemblées législatives provinciales et le Parlement fédéral sont également forts. Ayant formulé cette thèse, nous n'avons pas maintenant l'intention de manquer à notre devoir de Parlement fédéral simplement parce que les provinces ont rempli le leur. L'obligation spéciale que nous avons envers les premiers habitants du Canada est claire et indéniable.

Je dis qu'il y a aussi dans les circonstances actuelles le devoir spécial de combler le fossé que les premiers ministres des provinces et du Canada ont creusé entre le reste du Canada et la province de Québec. On pourrait faire valoir que les récentes querelles au sein du Québec et à son sujet se sont livrées à l'intérieur de la famille canadienne-française, entre le premier ministre francophone du Québec et le premier ministre francophone du Canada, tous deux issus de la province de Québec. Aujourd'hui, toutefois, la division est bien différente. Il y a d'un côté le gouvernement canadien et les neuf provinces où les francophones sont en minorité et de l'autre, par accident ou par dessein, la seule province où les francophones sont en majorité. C'est la division dont les séparatistes rêvaient. Elle peut facilement s'interpréter comme le rejet de la minorité française par la majorité non française du pays.

● (1420)

Madame le Président, et vous mes collègues à la Chambre, un seul corps constitué peut combler ce fossé avec autorité, et ce au nom de tout le Canada: c'est notre Parlement où sans doute les Canadiens d'origine autre que française constituent la majorité, mais où chacun de nous, quelle que soit son origine, est déterminé à élaborer un accord suffisamment souple pour que les Québécois s'y sentent à l'aise.

Des voix: Bravo!

M. Clark: S'il fut jamais un moment où le Parlement national ait eu à s'exprimer et à agir pour le pays, ce moment est arrivé. Au lieu de rester silencieux et d'avoir peur d'agir, nous devrions faire preuve d'esprit créateur et chercher à faire quelque chose de constructif à partir des progrès que nous avons réalisés au cours des 12 derniers mois. Tout comme la plupart des premiers ministres n'ont pas hésité à réprimer leurs préjugés personnels dans l'intérêt national, de même pourrions-nous, nous aussi, je l'espère, nous élever au-dessus des intérêts partisans, personnels ou régionaux pour trouver des solutions aux problèmes de notre pays, le Canada.

Notre Parlement est un des associés engagés dans l'œuvre de refonte de la constitution. Nous avons agi utilement quand nous avons eu à étudier le premier projet de résolution. Les autres associés, les premiers ministres provinciaux, ont agi de façon créatrice après que la Cour suprême eut rendu son jugement. Il nous revient encore une fois maintenant d'agir,